

Paris, le 06 Novembre 2010

La Présidente de la FAMM
Le Président de COMADEP

A

Monsieur le Premier Ministre,

Objet : Demande de moratoire sur l'architecture de l'aérogare de Pamandzi-Mayotte

Monsieur le Premier Ministre,

En apprenant le choix retenu pour la construction de l'aérogare de Pamandzi, le Comité Mayotte Département (COMADEP) et la Fédération des Associations Mahoraises de Métropole (la FAMM) vous interpellent sur l'architecture de ce projet. En effet, parmi les 3 projets présentés, nous souhaitons un moratoire de 6 mois pour une concertation ou un débat public avec les mahorais afin de définir un projet d'aérogare ambitieux, moderne et répondant aux attentes des habitants de cette île, et en particulier aux perspectives de développement du **Département de Mayotte**.

L'aérogare de Pamandzi est le premier lieu de contact pour toute personne arrivant à Mayotte par voie aérienne. Par conséquent, cette infrastructure devient l'une des vitrines les plus importantes de l'île. Pourtant, nous constatons une fois de plus un manque de débat public et un manque de concertation pour que nous puissions apporter notre avis, notre vision dans ce choix important. Nous ajoutons qu'aucune information destinée au public mahorais n'a été entreprise.

Concernant le choix du concessionnaire, nous ne mettons pas en cause la sélection de la société SNC LAVALIN pour la gestion de cette infrastructure. Mais nous souhaitons que l'avis des acteurs sociaux économiques et des Mahorais, soit pris en compte dans la construction d'un tel projet.

Outre les points indiqués ci-dessus, le choix de l'architecture nous amène à vous interpellier sur les observations suivantes :

Premièrement, une commission particulière pour le débat public est créée le 7 juillet 2010 et, est présidée par Madame MOUSTOIFA Anziza. Elle est à priori chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, **en particulier ici de notre région Mayotte**. Cette commission ne s'est pas encore installée pour sa mission et ceci pour avoir été créée juste après que les appels d'offre aient été lancés.

En ce sens, nous considérons que le déroulement de la consultation, le choix de l'architecture, les aspirations de modernisme, et d'une manière générale l'avis du public mahorais n'ont pas été pris en compte.

Deuxièmement, nous rappelons que l'Etat avait fait la même chose pour l'aéroport de Fort-de-France, l'aéroport de Cayenne-Rochambeau et l'aéroport de la Martinique en construisant des petits bâtiments en bois en guise d'aérogare, et qui se sont vite révélées insuffisantes au vu des exigences de développement de ces territoires. Nous souhaitons anticiper pour Mayotte, puisque nous savons que tous ces territoires ont opté pour des architectures plus modernes, le béton et la structure métallique.

Par conséquent, nous considérons que cette **architecture en BOIS et le design du bâtiment** principal ne répondent pas aux aspirations des Mahoraises et des Mahorais à avoir un aéroport moderne, ambitieux et durable dans le temps au même titre que l'aéroport de la Réunion ou de la Martinique. Nous faisons bien la différence entre le neuf et le moderne. Nous rappelons ici que l'aérogare actuelle n'a pas encore 15 ans et nous voilà dans l'obligation de construire une autre vu le trafic qui ne cesse d'augmenter.

Troisièmement, nous estimons que le coût de la construction, du moins de la partie réservée pour l'aérogare (20 M€), semble très élevé lorsqu'on compare avec des aéroports métropolitains en architecture plus modernes et plus belles. Nous citerons ici pour exemple les aéroports de Pau-Pyrénées (10 000m2/13M€) et de Vatry (4 500 m2/3M€) pour le rapport superficie-coût.!

A Mayotte, nous nous inspirons des autres Départements d'Outre-Mer en évitant les erreurs du passé.

Compte tenu des arguments qui précèdent, nous vous demandons par ce courrier d'ouvrir un moratoire de quelques mois (6 mois environ) afin d'intégrer l'avis des habitants de l'île sur ce projet et **de revoir intégralement l'architecture de l'aérogare** pour une autre plus ambitieuse, moderne et durable au même prix.

Nous savons compter sur votre implication pour donner une suite favorable à notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Mme MOUSSA MALIKI et M. MADI MDAHOMA

Autres destinataires :

- Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outremer et des Collectivités Territoriales,
- Madame la Ministre chargée de l'Outremer,
- Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des transports

Copie :

- Monsieur le Directeur Général de l'aviation Civile
- Monsieur le Délégué Général de l'Outremer
- Monsieur le Préfet de Mayotte
- Monsieur le Député de Mayotte
- Messieurs les Sénateurs de Mayotte
- Monsieur le Président du Conseil Général de Mayotte
- Madame la Conseillère Economique et Social